



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52

☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 07 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, Le 07 février à 20h40, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Procès-Verbal du 06 décembre 2023**
- **Communications**
- **Délibérations**
 - Annule et remplace le délibération 2020/15 pour la nomination des délégués représentant le syndicat au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités
 - Ouverture de crédit budgétaire
 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent		x
BLONDEL Grégory		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
BOUTEILLER Bruno	x		THIEULENT Eric		x
DELORY Dorothee		x	VASSE Sylvain	x	
DENIS Frédéric		x	ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		Membres suppléants	P	Abs
HAUCHECORNE Céline		x	LALISSE Tony		x
HUON-DEMARE Valérie	x		BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs :

M Frédéric DENIS donne son pouvoir à M Bruno BOUTEILLER

Mme Dorothee DELORY donne son pouvoir à Mme Brigitte ESTRIER

Mme Céline HAUCHECORNE donne son pouvoir à Mme Marie-Laure ZEGGAÏ

Secrétaire de séance : M Bruno Bouteiller a été nommé secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE :**

Le quorum étant respecté, nous pouvons commencer. Je vous remercie de votre présence pour cette première réunion de l'année 2024 au cours de laquelle je vous soumettrai 3 délibérations après vous avoir fait part de quelques points d'actualité. Tout d'abord passons à l'approbation du procès verbal de notre séance du 6 décembre 2023. Nous sommes 10 votants.

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 06 décembre 2023 Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10	Brigitte Estrier : je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de notre réunion du 06 décembre 2023. Avez-vous des remarques ou des questions ? Non Je le soumetts au vote : y-a-t-il des voies contre ? non Des abstentions ? non Le PV est approuvé à l'unanimité.
--	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Thème	Commentaires
Repas de Noël de la cantine	Brigitte Estrier : Comme prévu, le repas de Noël de la cantine a eu lieu dans la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville, encore merci à la commune de Saint Gilles de la Neuville pour le prêt de la salle décorée d'un magnifique sapin et à tous ceux qui ont donné de leur temps pour la mise en place et pour l'encadrement de l'évènement : étaient présents Mme HUON DEMARE, Mme MARIE, Mme BUREL, M BLONDEL, M LALISSE, M THIEULENT et moi-même pour les élus et aussi les enseignants M HELOUIN, Mme DELLIER et Mr VASSE, les agents du SIVOS, Mme DUMONT, Mme TOUZAN, Mme THIEULEN et Mme LEBAILLIF et une bénévole, Mme BOUTEILLER. Je n'oublie pas Mme Sylvaine, agent communal de Saint gilles de la Neuville, qui est venue pour aider au rangement. Je remercie chacun d'eux. Lors de ce repas, tels que nous l'avions décidé, des coffrets NUXE ont été remis aux agents du SIVOS et une boîte de chocolats aux enseignants de chaque école. Je n'ai eu que des échos positifs de ce moment.
Intempérie : mise en place de la cantine sur GRAIMBOUVILLE le 18 et 19 janvier 2024	Brigitte Estrier : autre moment particulier de la cantine les 18 et 19 janvier en raison de la neige qui a immobilisé les cars scolaires empêchant les élèves de Graimbouville de se rendre à la cantine de Saint Gilles de la Neuville. Après m'être renseignée sur les conditions de livraison et de présence des agents, et malgré les incertitudes sur ces deux éléments, j'ai décidé d'assurer une restauration scolaire dans la salle polyvalente de Graimbouville sur ces deux jours afin de ne pas pénaliser les enfants ni les parents Cela a demandé une organisation et une adaptabilité importante de tous les agents. La veille j'ai établi un menu de substitution avec des denrées ayant des longues dates de conservation et suis allée acheter les produits. Comme nous n'en avons pas eu besoin car API avait pu livrer à Saint Gilles ; nous avons donc en réserve un stock tampon de 35 repas environ. Le jour même, je suis allée chercher les repas et quelques matériels à la cantine de Saint Gilles de la Neuville, puis j'ai mis en place les tables et chaises avec l'aide de M Patrick Blondel (agent technique de Graimbouville), installé des couverts, préparé le repas. Avec Mme Dominique Thieulen et Mme Fanny Lebaillif nous avons accueilli 13 enfants le 18 janvier et 28 enfants le 19 janvier 2024. Mme Céline Roméo, secrétaire de la mairie de Graimbouville, a été la bienvenue. J'ai assuré le nettoyage de la vaisselle et des locaux, Mme Fanny Lebaillif m'a rejointe pour le rangement du matériel et des chaises. Les enfants nous ont dit avoir apprécié cette cantine de substitution mais ceci ne peut qu'être de courte durée et peu fréquent car dépendant de ma disponibilité ou de celle d'un autre élu. Merci à Mme Céline Hauchecorne d'avoir proposé spontanément son aide. Sur Saint-Gilles, le service a été assuré par les 3 agents cantine qui se sont organisés pour effectuer le service et également la surveillance après le repas. Je remercie Mme Marie qui a fait un point avec eux chaque jour et a proposé son aide. Il y a eu 21 enfants le 18 janvier et 32 le lendemain. Valérie Huon-Demare : quand même. Mais c'est un cas d'urgence, nous étions obligés de scinder en 2 lieux, c'est ce qu'il fallait faire Brigitte Estrier : ou supprimer le service, comme d'autres communes ont fait Valérie Huon-Demare : ou supprimer le service effectivement Cindy Marie : nous avons d'ailleurs eu un compliment, il y a une maman qui m'a dit que ça avait été bien organisé et que la communication avait été bien faite. Prenons le point positif... Brigitte Estrier : Sur le plan de la communication aux parents, des messages d'information ont été mis dès le mercredi soir et les matins également sur les sites internet et compte Facebook des communes : merci à M Laurent Lemaire et à Mme Laure Vendrand pour leur réactivité. Les écoles ont également relayé l'information.

	Je pense qu'il est important de saluer la présence de tous les agents et la grande adaptabilité de chacun en espérant qu'il n'y aura pas d'autres événements de cet ordre Sylvain Vasse : ça a très bien fonctionné parce qu'il y a eu une très grande implication des élus et je remercie les personnes qui s'en sont occupées mais je tiens à souligner que nous ne sommes pas obligés de le faire. Cela a été fait et tant mieux mais attention, nous ne sommes pas les larbins de l'Etat ; nous ne sommes pas là pour que cela se passe bien mais il faut aussi que les gens le comprennent. Nous ne pouvons pas pallier toutes les difficultés ; les usagers s'en moquent un peu de l'implication des élus mais je tenais à rappeler que ça s'est fait car il y a eu l'implication des élus, l'implication de la présidente et de toutes les personnes qui ont préparé et participé de près ou de loin à cette organisation. Ça s'est bien passé mais... Brigitte Estrier : on ne pourrait pas faire ça souvent... Sylvain Vasse : effectivement mais on aurait pu ne rien faire du tout, c'est ce qui s'est passé dans plusieurs écoles. A l'heure où les élus se font violenter pour une histoire de voiture mal garée, je le redis, nous ne sommes pas les larbins de l'Etat pour pallier les manques et se prendre un coup de poing en prime. Nous ne sommes pas là pour prendre des coups... Je vous félicite pour tout ce qui a été fait, pour votre implication sans faille mais je vous le dis souvent, Madame la Présidente, vous ne pouvez pas pallier tous les dysfonctionnements des autres services. Brigitte Estrier : oui, c'est pour cela que je précise que ce ne pourrait pas être systématique Valérie Huon-Demare : c'est important que vous le disiez Bruno Bouteiller : mais la neige, personne ne pouvait le prévoir. Sylvain Vasse : effectivement, personne ne pouvait le prévoir, ça s'est organisé dans l'urgence comme nous savons le faire dans les communes Bruno Bouteiller : ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas une défaillance de l'Etat. Sylvain Vasse : non ce n'est pas une défaillance de l'Etat, mais il y a des gens qui ne sont pas allés travailler et nous nous devrions pallier... Est-ce que tous les parents des enfants présents étaient au travail... ? C'est dans ce sens là que je le dis. Quand on lit l'article concernant l'adjoint de Beaurepaire qui s'est fait taper dessus pour une histoire de voiture mal garée, j'insiste, nous ne pouvons pas nous faire frapper lorsque nous faisons notre travail et non plus nous faire agresser parce que nous ne mettons pas en place la cantine... il faut trouver le juste milieu. D'autant qu'en mettant en place ce service de substitution, la Présidente engage sa responsabilité et en cas de problème ce n'est pas sans conséquence. Brigitte Estrier : c'est vrai, je vous remercie pour ces éléments.
Absences agents depuis le 22 janvier	Brigitte Estrier : nous sommes confrontés à l'absence d'une ATSEM et les conséquences sont principalement sur l'école mais également sur la cantine. Depuis le 22 janvier, les enseignants se sont réorganisés. L'absence se prolongeant jusqu'au 17 février, un remplacement partiel a été mis en place le matin depuis le 2 février. Du côté de la cantine, Mme Marie et moi-même avons apporté notre aide sur une semaine puis, vu la prolongation de l'absence, j'ai revu l'organisation pour le service et la surveillance et ai sollicité un agent en heures complémentaire pour assurer l'accompagnement dans le car au retour de la cantine. La situation s'est encore compliquée cette semaine avec une nouvelle absence sur le poste de cantinière pour une semaine : nous avons mis en place l'organisation de substitution avec des heures complémentaires et le recrutement ponctuel d'un surveillant cantine. Tout ceci demande aux agents un effort d'adaptation et un travail en effectif minimum permettant d'assurer la sécurité pour lequel ils répondent toujours positivement : je leur en suis reconnaissante.
Visite de la cuisine API	Brigitte Estrier : avec Mme MARIE nous avons relancé l'idée de visiter la production API, ce à quoi vous aviez répondu positivement ainsi que les agents. Nous attendions des dates, les voici : - Pour les agents, ce sera le mercredi 21 février avec moi - Pour les élus la date est le jeudi 14 mars le matin avec Mme Marie. Qui est intéressé et disponible ? Le groupe peut être de 6 à 7 personnes. - o M HUON DEMARE - o M HAUCHECORNE - o M BOUTEILLER - o M BUREL ? à confirmer

	○ M VASSE ? à confirmer Nous reviendrons vers vous pour les modalités pratiques																																										
Prélèvements bactériologiques AgroQual	Brigitte Estrier : nous avons décidé l'an dernier de procéder à des contrôles bactériologiques dans le cadre d'une démarche qualité. 5 prélèvements pas an sont prévu au contrat et ont été fait sur plusieurs supports : tous les résultats sont revenus conformes. Ces résultats objectivent la qualité du travail des agents. J'ai l'intention de renouveler le contrat pour 2024 selon les mêmes conditions : nombre de prélèvements et au tarif de 513,50€ pour l'année (même tarif qu'en 2023 grâce au groupement de commande piloté par M Matthieu Rose que l'on peut remercier).																																										
Les bambins Présidente : Mme HUBEAU Trésorière : Mme L'HERMITTE Secrétaire : Mme LECOMTE	Brigitte Estrier : Le 27 janvier 2024, J'ai rencontré la Présidente et la secrétaire des Bambins, Mmes Hubeau et Lecomte, afin de faire un point sur le financement de l'association et les modalités de fonctionnement. Malgré les aménagements pris et la plus grande fréquentation ils ne sont pas à l'équilibre financier et ont l'intention de formuler une demande de subvention à hauteur de 3000€. Pour information, leur budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 15853€. La subvention représenterait donc 19% de leur budget. Je leur ai réaffirmé notre soutien et que leur demande serait examinée par la commission finances avant d'être présentée au Conseil pour délibération sous réserve qu'ils nous fassent une demande motivée écrite avant le 20 mars 2024 accompagnée du compte de résultat 2023, du budget prévisionnel 2024 et de l'avoir au 1 septembre 2023. Si une subvention est votée, j'ai déjà informé Mme Hubeau qu'elle serait versée en 2 temps et conditionnée aux résultats.																																										
Bilan MAINTENANCE MTCA	Brigitte Estrier : nous avons abordé ce sujet au dernier conseil et je passe la parole à Mme Cindy Marie pour le bilan de la visite. Cindy Marie : la visite de maintenance a été faite le mercredi 24 janvier : il n'y a eu besoin que d'un nettoyage sans changement de matériels. Nous avons ensuite reçu un rapport permettant de connaître les durées d'utilisation des lampes. AUDIT DES SALLES AU 24/01/2024 MOYENS & TECHNIQUES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE SIVOS de l'union <table><tr><th>NOM DE SALLE</th><th>MARQUE</th><th>REFERENCE</th><th>N° DE SERIE</th><th>NOMBRE D'HEURE DE LAMPE</th><th>DIAGNOSTIC</th><th>PRECONISATIONS</th></tr><tr><td>SALLE BLEU</td><td>EPSON</td><td>EB-692WH</td><td>A29C0NG2410</td><td>1162 Heures</td><td>filtra nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr><tr><td>SALLE VERTE</td><td>EPSON</td><td>EB-695WH</td><td>X29C0NG3736</td><td>44 Heures</td><td>filtra nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr><tr><td>SALLE JAUNE</td><td>EPSON</td><td>EB-6A5WH</td><td>X2951301113</td><td>1612 Heures</td><td>filtra nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr><tr><td>SALLE BLANCHE</td><td>EPSON</td><td>EB-685WH</td><td>X2951301113</td><td>3070 Heures</td><td>filtra nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr><tr><td>SALLE CIEL</td><td>EPSON</td><td>EB-685WH</td><td>X2951301117</td><td>1048 Heures</td><td>filtra nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr></table> On peut remarquer que la salle verte n'a que 44h de fonctionnement : cela correspond à la classe des CP qui a fait l'objet d'un changement de matériel en fin d'année. 3 classes ont une utilisation entre 1000 et 1500 heures (PS/MS, CE2/CM1 et CM1/CM2) La classe des CE1 a une consommation double (3070h) témoignant d'une forte utilisation. La prochaine maintenance interviendra dans 1 an. Je n'étais pas au courant qu'il fallait signer un bordereau ; le technicien a accepté que je le renvoie le lendemain. Brigitte Estrier : la mise en service s'est faite en septembre 2021, nous sommes à un peu plus de 2 ans de fonctionnement ce qui donne une moyenne basse d'utilisation à 3h par jour et une moyenne haute à presque 9h par jour. Cindy Marie : c'est toujours allumé même lorsque les enfants ne sont pas présents par exemple lorsqu'ils vont faire du sport. Ça consomme pour rien et c'est dommage pour la durée de vie de la lampe. Je l'ai fait remarquer et ça devrait changer. Sylvain Vasse : même remarque pour les lumières	NOM DE SALLE	MARQUE	REFERENCE	N° DE SERIE	NOMBRE D'HEURE DE LAMPE	DIAGNOSTIC	PRECONISATIONS	SALLE BLEU	EPSON	EB-692WH	A29C0NG2410	1162 Heures	filtra nettoyé	R.A.S	SALLE VERTE	EPSON	EB-695WH	X29C0NG3736	44 Heures	filtra nettoyé	R.A.S	SALLE JAUNE	EPSON	EB-6A5WH	X2951301113	1612 Heures	filtra nettoyé	R.A.S	SALLE BLANCHE	EPSON	EB-685WH	X2951301113	3070 Heures	filtra nettoyé	R.A.S	SALLE CIEL	EPSON	EB-685WH	X2951301117	1048 Heures	filtra nettoyé	R.A.S
NOM DE SALLE	MARQUE	REFERENCE	N° DE SERIE	NOMBRE D'HEURE DE LAMPE	DIAGNOSTIC	PRECONISATIONS																																					
SALLE BLEU	EPSON	EB-692WH	A29C0NG2410	1162 Heures	filtra nettoyé	R.A.S																																					
SALLE VERTE	EPSON	EB-695WH	X29C0NG3736	44 Heures	filtra nettoyé	R.A.S																																					
SALLE JAUNE	EPSON	EB-6A5WH	X2951301113	1612 Heures	filtra nettoyé	R.A.S																																					
SALLE BLANCHE	EPSON	EB-685WH	X2951301113	3070 Heures	filtra nettoyé	R.A.S																																					
SALLE CIEL	EPSON	EB-685WH	X2951301117	1048 Heures	filtra nettoyé	R.A.S																																					
Du coté de l'école	Brigitte Estrier : j'ai rencontré les enseignants de l'école de Graimbouville afin de faire un point sur l'organisation du travail des ATSEM et l'articulation avec la cantine. Les conclusions sont - Passage aux toilettes des PS et MS à l'école avant de prendre le car le midi : une petite mesure qui va bien soulager l'organisation sur la cantine																																										

	- Ajustement des horaires de certains ateliers afin d'identifier des temps dédiés à la logistique. Ce point a été abordé car au fil du temps les tâches logistiques (remplissage papier toilette, essuie-mains, savon) ont été « sacrifiées » au profit d'actions directes avec les enfants ce qui désorganise le quotidien. Je dois faire le point avec les ATSEM pour mettre à jour la planification des tâches. Nous avons également évoqué les horaires en 4j ou 4j1/2 : l'EN interroge le SIVOS chaque année sur ce choix et demande l'avis du Conseil d'école : ce sera à l'ordre du jour du prochain. Mais d'ores et déjà, les enseignants souhaitent conserver le rythme en 4 jours. Pour information il y a une sortie scolaire demain après midi dans une ferme de Bréauté dans le cadre du partenariat avec un étudiant en BTS Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole à Amiens accueilli dans notre école pour son stage.
--	---

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
Annule et remplace la délibération 2020/15 pour la nomination des délégués représentant le syndicat au sein de l'association pour le développement numérique des collectivités ADICO Reportée	Brigitte Estrier : dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) nous avons l'obligation d'avoir un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données), son rôle est de coordonner les actions de mise en conformité de la protection des données. Il doit aussi réunir les éléments de preuve de cette conformité réalisant ainsi une gestion documentaire adaptée. Notre DPO est l'association ADICO (l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités). De ce fait nous devons nommer un délégué titulaire et un suppléant représentant le syndicat au sein de ADICO. C'était Mr Thibaut Langlois qui tenait le rôle de délégué titulaire mais comme il a quitté le SIVOS il nous faut en désigner un nouveau et Laurent Lemaire est le suppléant : y-a-t-il des volontaires ? Avez-vous des questions ? Cindy Marie : est-ce que M Laurent Lemaire ne voudrait pas passer titulaire ? Brigitte Estrier : non je ne pense pas. Lors de la première décision, il ne souhaitait pas être titulaire et je lui en ai parlé, il reste sur cette position. .../... Ghislaine Burel : Ça consiste en quoi ? Brigitte Estrier : Le rôle du représentant n'est pas de faire le travail mais d'être l'interlocuteur pour ADICO : le solliciter, donner les éléments... il y a un kit pour aider, ADICO a déjà fait le diagnostic. Bruno Bouteiller : est-ce qu'il y a urgence à décider ce soir car nous ne sommes que sept. Brigitte Estrier : en fait nous aurions du délibérer il y a un an... Valérie Huon-Demare : donc il n'y a plus d'urgence Sylvain Vasse : sachant que le diagnostic initial était plutôt bon Brigitte Estrier : Personne ? non. Aujourd'hui nous avons ADICO comme DPO mais ce n'est pas une obligation. On pourrait le faire en interne mais il faut savoir que les membres de l'assemblée délibérante, donc nous, ne peuvent assurer ce rôle. Il faudrait alors prendre un agent ce qui rajouterait du temps. Je pense qu'il faut garder ADICO tant que nous n'avons pas finalisé ce dossier. Je propose que nous remettions cette délibération au prochain conseil avec plus d'éléments sur la mission. Peut-être serait-il judicieux de solliciter quelqu'un en amont. Cela vous convient ? Tous : oui.
2024.01 : Ouverture de crédit budgétaire	Brigitte Estrier : nous devons prendre une délibération m'autorisant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ceci afin de pouvoir fonctionner jusqu'au vote du budget. Sur le budget d'investissement, nous n'avons aucun « Reste à réaliser » car nous n'avons engagé aucune commande or nous avons besoin de remplacer la machine à laver de l'école et ça ne peut pas attendre le mois d'avril. Il nous faut donc ouvrir un crédit budgétaire Ceci est possible selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, je cite : <i>« Article L 1612-1 Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique,.../... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider</i>

Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10	et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. » Au SIVOS, 2 lignes budgétaires sont concernées : Opération n°11 Achat de mobilier et matériel scolaire Inscrit au budget 2023 : 7 049.05 € moins les Restes à réaliser de l'année précédente : 500 euros Soit crédits 2023 votés à l'opération 11 hors RAR : 6 049.05 € 6549.05-0/4= 1637.26 euros affectés Opération n°12 Aménagement cantine Article 2188 Autres immobilisations corporelles Inscrit au budget 2023 : 4 000 euros moins les Reste à réaliser : 3 000 euros Soit crédits 2023 votés à l'opération 12 hors RAR : 1 000,00 € 4000-3000 =1000/4= 250 euros affectés En résumé, je vous propose d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2024 : - la somme de 1637.26 euros au compte 2188, autres immobilisations corporelles à l'opération 11 - la somme de 250 euros au compte 2188, autres immobilisations corporelles à l'opération 12 Avez-vous des questions ? non Je passe au vote ? Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc 10 voix Pour : la délibération est adoptée à l'unanimité
2024.02 : délibération relative à l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Brigitte Estrier : lors de notre précédent conseil nous avons arbitré les modalités de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat afin que je puisse présenter le dossier au Comité Social Territorial du Centre de gestion du 29 janvier 2024 pour avis. Nous avons reçu un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et du collège des représentants des personnels. Aujourd'hui nous pouvons prendre une délibération pour la mise en application de ces décisions. Je vous la lis : <i>Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique, Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale Vu l'avis du comité social territorial en date du 21 décembre 2023.</i> Madame la Présidente expose à au Comité syndical que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. <i>La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute) ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées. Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.</i>

	Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
	Inférieure ou égale à 23 700 €	350 euros

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Cas particuliers :

1 Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

2 Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.

3 Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mars 2024.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

Avez-vous des questions ? non

Je passe au vote :

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Donc 10 voix Pour : la délibération est adoptée à l'unanimité

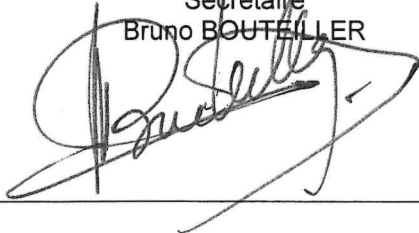
Votants : 10
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 10

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

La séance est levée à 21h30

➤ signatures

Présidente Brigitte ESTRIER 	Secrétaire Bruno BOUTELLER 
---	---

